

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le vingt six mars , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 20 mars 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Alan CONFESSON
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Vincent BARBIER

Absents excusés :

M. Alain BREUIL

Secrétaire de séance : M. Pascal CLOUAIRE

D20180326_9 - Aménagement de l'A480 - Diffuseur Catane - Convention de réalisation et financement

SEANCE DU 26 MARS 2018

9-(4588). URBANISME AMENAGEMENT_: Aménagement de l'A480 - Diffuseur Catane - Convention de réalisation et financement

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 Juillet 2017, renouvelée par délibération du 12 décembre 2017, la Ville de Grenoble a émis un avis sur le dossier de déclaration d'utilité publique préalable à la réalisation des travaux d'aménagement de l'autoroute A480 dans sa partie urbaine et de l'échangeur du Rondeau ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pour permettre ces aménagements.

Cet avis était favorable pour l'aménagement de l'échangeur du Rondeau et très réservé sur le traitement de l'élargissement de l'A480 en raison de réponses insuffisantes sur :

- le risque d'inondation par le Drac, non pris en compte,
- le verrou Nord à garantir,
- les emprises foncières à maintenir,
- l'apaisement de la vitesse à étudier,
- les services innovants et nouvelles mobilités à proposer,
- ainsi que l'insertion urbaine et environnementale du diffuseur Catane à améliorer.

Sur ce dernier point, il était observé un empiètement significatif sur le jardin Vallier avec suppression d'espaces végétalisés ainsi qu'un rapprochement de l'école Joseph Vallier, ainsi que du gymnase.

Monsieur le Préfet de l'Isère a transmis à la Ville de Grenoble des réponses quant à chacune de ses réserves et recommandations par courrier en date du 25 octobre 2017.

S'agissant de la réponse sur l'échangeur Catane, la Ville a engagé un processus de travail partenarial avec la société AREA et Grenoble-Alpes Métropole, en vue de garantir l'amélioration de l'insertion environnementale et urbaine du diffuseur de Catane au regard de l'enjeu spécifique lié à la réduction de la distance séparant l'A480 de l'habitat et des équipements sensibles à proximité.

La poursuite des échanges entre la Ville et AREA permet d'aboutir aujourd'hui sur un accord entre la Ville et l'AREA concernant l'insertion de l'infrastructure au droit du diffuseur Catane.

En effet, la modification de géométrie de la section courante d'A480 au droit du diffuseur de Catane impose l'adaptation des bretelles existantes côté Grenoble et décale l'emprise autoroutière vers le square Vallier-Catane ainsi que vers le gymnase et groupe scolaire voisins. Par rapport à la situation actuelle, l'infrastructure se rapprocherait à terme, sur une longueur d'environ 100 m, d'une distance comprise entre 11m et 20m environ du gymnase et des écoles implantés à proximité du square.

Au regard des enjeux spécifiques de ce site, AREA et la Ville de Grenoble s'engagent dans un partenariat visant à assurer une insertion urbaine de qualité de ce site par la réalisation d'un réaménagement du square Vallier ainsi que des travaux dans les équipements publics proches de ce square (écoles et cours, gymnase) afin de compenser les nuisances qui pourraient être

générées par le rapprochement de l'emprise autoroutière. Afin de proposer des solutions innovantes, des études ont été lancées par AREA et la Ville de Grenoble. Il sera fait appel à une démarche de parangonnage pour connaître de meilleures pratiques déployées dans des contextes similaires.

Il est proposé de formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention entre les parties, définissant les conditions de réalisation et de financement du projet d'insertion urbaine du diffuseur de Catane au droit du square Vallier-Catane.

La présente convention conclue pour une durée de cinq (5) ans, fixe :

- les principes d'aménagement et le détail des opérations sous maîtrises d'ouvrage AREA et Ville de Grenoble
- les modalités administratives, techniques et financières de réalisation des prestations et travaux,
- le montant des participations financières d'AREA au profit de la Ville de Grenoble.

La participation forfaitaire globale et définitive d'AREA s'élève à 4 500 000€TTC répartie selon un échéancier.

Le démarrage des travaux prévu en 2019 est conditionné à la déclaration d'utilité publique envisagée en 2018.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 15 mars 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention objet de la présente délibération dans laquelle, notamment AREA, s'engage à verser une participation de 4 500 000€TTC à la ville de Grenoble. La répartition prévisionnelle des travaux entre les différents équipements publics est susceptible d'évoluer une fois les études finalisées ;

- d'autoriser le Maire à signer cette convention,

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Vincent FRISTOT

Affichée le : 29 mars 2018